

République Française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du 12 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le douze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hugo DECROIX, Maire.

Étaient présents: Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Noël BARATHON, Monsieur Albert NALIN, Monsieur Christian FLAMARION, Monsieur Jérémy CHIAPELLO, Madame Karine DEBRAY, Monsieur Alexis DANAUS, Monsieur André MEYER, Monsieur Alain FASSINO, Monsieur Jérôme MARTINEZ, Madame Cécile DUBAR, Madame Marie-Françoise DOMENGE

Absents:

Absents excusés:

Représentés : Madame Chantal BRUNI

D_008_2024

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert 2024 : Rénovation énergétique de deux bâtiments communaux

Le Maire,

* fait part aux conseillers de la mise en place d'une aide de l'Etat pour la transition écologique "Fonds vert" destiné notamment à la rénovation énergétique des bâtiments.

* donne lecture aux membres du Conseil Municipal, de l'audit réalisé par la Société E.M.S de Malijai qui présente plusieurs scénarios de travaux possible avec un coût et un résultat final plus ou moins satisfaisant. Le scénario N° 5, présentant le meilleur ratio coût/gain énergétique a été retenu, pour un montant de 58 071.00 € H.T auxquels s'ajoutent les frais de l'audit (5 260.00 € HT) et la maîtrise d'oeuvre (8 041.00 € HT). Ces travaux comprennent :

- L'installation d'une pompe à chaleur couplée à un ballon d'eau chaude sanitaire thermodynamique ;
- L'isolation du rampant et l'isolation extérieure ;
- Le changement de la porte d'entrée ;
- Le cloisonnement de la cave.

Ces travaux permettront de passer d'une classe énergétique F à une classe énergétique C

* précise que le montant de 71 372.00 € H.T, comprenant les travaux, l'audit et la maîtrise d'oeuvre, peut être financé comme suit :

	MONTANT	TAUX
Total	71 372.00 €	100 %
Etat Fonds vert 2024	57 097.60 €	80.00 %
Autofinancement	14 274.40 €	20.00 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1/ **APPROUVE** : La proposition ;

2/ **APPROUVE** : Le plan de financement détaillé comme ci-dessus ;

3/ **SOLLICITE** : La subvention correspondante de l'Etat ;

4/ **AUTORISE** : Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

par vote:

pour: 13

contre: 0

Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

